

# Nivellement général de la France (NGF) vers le bas : on a atteint le “zéro Lallement” !

écrit par Maxime | 6 avril 2020



On gagne souvent à jeter un oeil dans notre Histoire. Au-delà des véritables grandes leçons, à rebours de l'adage prisé de beaucoup d'historiens pour qui “l'Histoire ne se répète pas”, on y trouve aussi des clin d'oeil. L'Histoire ne se répète pas... mais elle bégaie s'empresse-t-on d'ajouter.

Un Casimir-Perier présentait par exemple de nombreuses similitudes avec Macron. Certes Macron n'est pas Casimir Perier, il n'en a pas l'envergure, mais l'avenir dira s'il

périra du coronavirus comme le précédent périt du choléra alors que l'on pensait les élites politiques hors d'atteinte de ce genre de ce genre de fléau.

<https://resistancerepublicaine.com/2017/08/17/macron-pourrait-bien-mourir-de-lepidemie-de-cholera-que-son-islamophilie-amenera-en-france/>

**Plongé en plein XIXème siècle, on découvre encore qu'il existait dans les sciences géodésiques un "zéro Lallemand" qui représentait le point le plus bas du nivellement général de la France (NGF).**

*"Le **nivellement général de la France (NGF)** constitue un réseau de repères altimétriques disséminés sur le territoire français".*

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Nivellement\\_g%C3%A9n%C3%A9ral\\_de\\_la\\_France](https://fr.wikipedia.org/wiki/Nivellement_g%C3%A9n%C3%A9ral_de_la_France)

Cela tombe bien, à l'heure où l'on parle de nivellement vers le bas, une expression que l'on rencontre souvent dans le domaine scolaire (afin de dénoncer une baisse des exigences) ainsi que dans le domaine social, où les réformes se voient parfois reprocher un nivellement des avantages sociaux vers le bas au lieu d'un alignement sur le régime le plus favorable.

Mais comment ne pas y voir là encore un clin d'oeil de l'Histoire, le **"nivellement général de la France"** sous Macron, en dehors de toute considération géodésique, se faisant vers le bas ?

Et ce "Zéro Lallemand" n'est pas sans faire écho là encore à l'attitude (ou l'altitude?) du préfet Lallement, appréciée au niveau "zéro" selon un consensus de la classe politique...



>> Normalement, ce préfet ne devrait pas rester en poste bien longtemps car le préfet est révocable “ad nutum” par le gouvernement qu’il représente, sur un simple signe de tête dit l’expression latine, par un simple arrêté dit le Droit français.

C’est si facile de déloger un préfet que ne pas le faire, c’est s’attribuer ses actes. Castaner et Philippe sont pleinement comptables de chaque acte, de chaque phrase, de Lallement tant qu’ils le gardent. Pas de justification à avancer, pas de procédure disciplinaire à respecter... il suffit d’une signature au Journal officiel pour que le gouvernement le révoque.

La morgue d’un haut fonctionnaire, néanmoins précaire donc, nuit au gouvernement quant il s’agit d’un représentant de l’Etat subordonné. **Ce qui explique sans doute que l’intéressé ait fini par “regretter” ses propos** selon lesquels les victimes du coronavirus en réanimation l’avaient bien cherché.

[https://www.liberation.fr/france/2020/04/03/coronavirus-le-prefet-lallement-regrette-ses-propos-polemiques\\_1784077](https://www.liberation.fr/france/2020/04/03/coronavirus-le-prefet-lallement-regrette-ses-propos-polemiques_1784077)

>> De plus, malgré ces excuses, les victimes concernées

pourraient agir en diffamation si elles avaient respecté le confinement. La loi de 1881 prévoit à cet égard que c'est au préfet de prouver que la victime n'avait pas respecté le confinement donc qu'elle avait violé la loi. S'il n'y parvient pas, il porte atteinte à l'honneur des victimes concernées, ce qui est répréhensible tant sur le plan civil que sur le plan pénal.

Le préfet Lallement a donc deux raisons de trembler : le risque d'être révoqué, et celui d'être poursuivi en justice. Le préfet ne pourrait pas invoquer sa bonne foi car il est assez bien placé pour avoir accès à la vérité à ce sujet. Sa fonction l'oblige à réfléchir avant de s'exprimer, tourner sa langue 7 fois dans sa bouche comme le prescrit une maxime ancienne.

Ce préfet aurait-il par hasard agi sous l'influence d'une pulsion maligne, d'un instinct petit qui ne convient pas à la sagesse de cette fonction ? Il est possible que ce préfet ait une psychologie de petit garçon jouant à la guerre pendant la récréation, comme nous allons le voir. Si c'est le cas, c'est une erreur de casting imputable au gouvernement qu'il convient de rectifier au plus vite ! D'ailleurs, ne fait-on pas le même reproche à Macron de façon récurrente ?

Quel mauvais fond lui a inspiré une telle parole méprisante ? A un tel niveau de responsabilité, on est en droit d'exiger de l'individu occupant ce poste d'incarner l'exemplarité. On est loin du compte. D'autant plus que ce n'est pas la première fois que ce préfet fait parler de lui négativement. Pendant le mouvement populaire des "gilets jaunes", une dérive autoritaire et surtout un manquement au **devoir de neutralité** lui avaient été reprochés, le préfet

Lallement déclarant appartenir à un “camp” tel un soldat en guerre ou un petit garçon jouant à la guerre pendant la récréation avec des cailloux.  
[https://www.huffingtonpost.fr/entry/gilets-jaunes-didier-lallement-pas-dans-le-meme-camp-indignant\\_fr\\_5dd255dbe4b02947481a2d9a](https://www.huffingtonpost.fr/entry/gilets-jaunes-didier-lallement-pas-dans-le-meme-camp-indignant_fr_5dd255dbe4b02947481a2d9a)

Malgré tout, ce préfet est encore en place... donc c'est bien qu'il reçoit encore le soutien du gouvernement Philippe ! *Il reçoit une médaille en juin 2019, il est promu dans le conseil de l'institut de la sécurité et de la justice en novembre...*  
<https://jorfsearch.steinertriples.fr/name/Didier%20Lallement>

*Malgré le képi, il ne faut pas croire que ce soit un policier ou un militaire de formation. Issu de la Cour de comptes pour faire le préfet en région puis “préfet de police” à Paris, il n'avait pas une vocation naturelle pour cette fonction. Y aurait-il eu une “erreur de casting” ? Un tel état de déliquescence de la France, le mépris remplaçant le respect des citoyens, est révélateur.*

Nous avons eu le président qui se considérait comme normal... désormais, **l'on atteint la normalité dans la régression.** Et l'on régresse beaucoup puisque comme ce nivellement vers le bas nous ramène au XIXème siècle, celui où les classes miséreuses n'avaient que le droit de se taire malgré la Déclaration de 1789 passée par-là entre temps, les mouvements favorables à davantage de démocratie, de république et de justice étant réprimés et le peuple humilié dans ses revendications.

*Pour l'instant, il n'est certes pas officiellement avéré que Lallement aurait incité à utiliser des méthodes violentes. Il bénéficie d'ailleurs sur ce point du soutien de Castaner.*

***Mais ce dernier va-t-il continuer sur cette lancée, alors que le “dérapage de trop” de Lallement sur le confinement reçoit une désapprobation unanime ?***

<https://www.europel.fr/politique/propos-polemiques-de-didier-lallement-cest-le-derapage-de-trop-et-ce-nest-pas-le-moment-3959729>

***Cela intervient en même temps que de nouveaux éléments mettent en cause la responsabilité de Lallement à propos de violences policières, selon RFI.***

<http://www.rfi.fr/fr/france/20200309-violences-polici%C3%A8re-pr%C3%A9fet-police-paris-didier-lallement-mis-en-cause>

***“Dans des notes que le site web Mediapart s’est procurées, des hauts gradés de la gendarmerie nationale et des CRS alertent sur des pratiques jugées « illégales » du préfet de police de Paris, Didier Lallement : violences policières lors de défilés, mais aussi manifestants éborgnés, gazés ou nassés.***

***Des alertes prononcées par les forces de l’ordre elles-mêmes, c’est nouveau, estime l’avocate Agathe Grenouillet qui souligne qu’au sein de la police, la loi du silence règne en temps normal. Autre nouveauté : la gravité des faits reprochés.***

***« Aujourd’hui, on a quand même des responsables qui viennent alerter sur des ordres qui seraient illégaux, c’est-à-dire qui viendraient contrevenir même aux dispositions de leur déontologie et du code de sécurité intérieure, note l’avocate. On est quand même aujourd’hui dans quelque chose de dramatique. Puisque notamment par rapport au principe de nasse, c’est que normalement dans une nasse, on doit laisser une échappatoire aux manifestants. Sauf que là on a clairement des ordres de ne pas laisser les manifestants s’échapper, justement, de la nasse. Ce qui a amené à des situations complètement ubuesques et hyperdangereuses. Donc***

*on a clairement une gestion du maintien de l'ordre, aujourd'hui en tout cas de ce qui est dénoncé, qui est illégale ».*

Le préfet de police continue de bénéficier du soutien du ministre de l'Intérieur Christophe Castaner, qui a affirmé il y a quelques jours qu'il « *n'y a pas de problème Lallement* ». Mais certains chefs d'escadron commencent à désobéir aux ordres du préfet. Ils peuvent le faire, selon leur [code de déontologie](#), si l'ordre est jugé illégal ou dangereux.

Le préfet de police de Paris est par ailleurs visé par une plainte d'un « [gilet jaune](#) » [éborgné](#). Et le Défenseur des droits ou la commission consultative des droits de l'homme pourraient également hausser le ton”.

**Il est néanmoins tout à fait injuste d'associer Charles Lallemand à Didier Lallement.**

Le réseau Lallemand avait été établi en 1885 d'après des observations faites à une époque où la IIIème République avait pris de l'élévation par rapport aux expériences malheureuses du XIXème siècle. **En matière politique, la démocratie et la République n'étaient plus de vains mots, les libertés publiques avaient connu une croissance exponentielle et en matière scientifique, comme on le voit, Lallemand avait contribué au progrès en géographie française.**

***Le “zéro normal” était donc le niveau le plus bas que l'on puisse atteindre dans le nivellement... On peut se demander si on ne l'a pas atteint en politique actuellement, le comportement “zéro” de Lallement n'étant pas sanctionné par Castaner et Philippe, qui le trouvent donc “normal” ! C'est là le clin d'oeil de l'Histoire.***

**Le respectable [Charles Lallemant](#) ne se trouve mêlé à ce clin d'oeil de l'Histoire que par coïncidence. D'ailleurs, les deux hommes ne sont pas de la même famille, l'orthographe du nom n'étant pas la même.**

Le préfet, lui, voit son nom terminer par "ment", on ne sait pas si ça le prédisposait à "mentir". Né en 1956, il a bien dû subir des réflexions sur les allemands aussi à l'école primaire à une époque où l'on parlait avec colère des "Boches" qui avaient fait la guerre aux Français. Ce préfet d'allure chétive encore à l'âge adulte a dû avoir une enfance difficile avec un nom compliqué à porter, ce qui expliquerait peut-être quelques dérives, qui sait ?

**Trêve de psychanalyse, on ne cesse de s'étonner de ne pas voir ce préfet révoqué.**